

24 MAI 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 10248 /MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC DU _____
Portant ouverture du concours d'entrée en **quatrième année** de l'Institut des Beaux-Arts de
l'Université de Douala à Nkongsamba au titre de l'Année Académique 2016/2017.

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance :

- Des titulaires des Licences en Lettres, en Histoire, en Histoire de l'Art ;
- Des titulaires des Licences en Communication ;
- Des titulaires de tout autre diplôme admis en équivalence par le Ministre de l'Enseignement supérieur.

Qu'un concours **sur étude de dossiers** pour le recrutement de soixante (45) élèves en 4^{ème} année est ouvert à l'Institut des Beaux-Arts de l'Université de Douala.

Il est réservé cinq (05) places par filière aux candidats étrangers.

La répartition du nombre de places est fixée ainsi qu'il suit :

- Cinéma et Audiovisuel : 15 places
- Arts Plastiques et histoire de l'Art : 15 places
- Gestion et Conservation du Patrimoine culturel : 15 places

Le dossier de candidature comprend les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite timbrée au tarif réglementaire,
- Une fiche d'identification fournie par l'Institut des Beaux-Arts disponible à :
 - L'Université de Douala (Faculté des Lettres et Sciences Humaines : service de la scolarité) et au Rectorat à la Division des systèmes information (DSI) ou sur le site de l'Université de Douala ;
 - L'Institut des Beaux-Arts de Nkongsamba (service de la scolarité) ;
 - Ministère de l'Enseignement Supérieur (9^{ème} étage, porte 917)
- Dans toutes les Délégations Régionales du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- Une copie certifiée conforme d'acte de naissance, datant de moins de trois mois ;
- Une copie certifiée conforme des diplômes donnant droit au concours,
- Cinq photos d'identité 4X4 ;
- Un certificat médical délivré par un médecin de l'administration, attestant que l'intéressé est apte à poursuivre les études universitaires ;

- Un relevé de notes du probatoire ou du GCE-OL et du Baccalauréat ou du GCE-AL selon le cas ;
- La quittance de versement de la somme de 20 000 FCFA pour frais d'inscription au concours payables auprès de la banque **U.B.A** au compte n° **10033-05214-1400-7000004-47** ;
- Deux enveloppes timbrées à l'adresse du candidat.

Les dossiers complets doivent parvenir dans les services ci-après au plus tard le **04 septembre 2016** :

- Douala (Université de Douala, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Service de la scolarité), dans les bureaux de l'IBA au Campus II, Ex Décanat FGI ;
- Institut des Beaux-Arts (Service de la Scolarité) ;
- Yaoundé (MINESUP 9^{ème} (917) ;
- Toutes les Délégations régionales du MINESEC.

Seuls les dossiers réglementaires complets seront examinés.

Les candidats au concours d'entrée en **4^{ème} année** doivent être âgés de trente-deux (32) ans au plus au premier janvier de l'année du concours. Les candidats fonctionnaires et ceux envoyés par des entreprises ou organismes ne sont en aucun cas concernés par la restriction d'âge sus-évoquée.

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



Jacques FAME NDONGO